





TU T'ENGAGES À UN ACTE CITOYEN DE 12 HEURES





LES CRITERES D'ACCES AU DISPOSITIF

- Résider à Plæmeur
- Être âgé de 17 ans au minimum
- Pour les mineurs, faire remplir l'autorisation parentale jointe au dossier d'inscription
- Déposer le dossier complété et signé auprès du SIJ de Plæmeur
- Réaliser les 12 heures de contreparties dans une association plœmeuroise ou un service de la ville avant le stage de perfectionnement.

L'AIDE FINANCIÈRE Cette aide constitue une participation financière de 100€ à 200€ (selon le quotient familial) versée par la Ville de Plœmeur en vue de l'obtention du BAFA. Votre stage pratique Bafa devra être effectué au sein des structures de la ville. Ce stage sera rémunéré.

Le bénéficiaire de l'aide, en échange, devra effecuer un acte citoyen (12 heures) auprès d'une association plœmeuroise de son choix ou auprès d'un des services de la Direction Parcours de l'Enfant et du Jeune.

DÉPÔT ET RETRAIT DU DOSSIER Le dossier est à retirer auprès du SIJ Dûment complété, il doit être adressé à : STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE (SIJ) 16, rue de Kervam - 56270 Plæmeur

Tél: O2.97.86.41.O3

Mél: pij.ploemeur@ploemeur.net



